



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANCAISE**

Le 19 octobre 2012 à Papeete

**Signature de l'avenant 4 du contrat urbain de cohésion sociale de
l'agglomération de Papeete**

19 octobre 2012

Déroulé de la séance

9h45 – 10h : Accueil des personnalités

10h – 10h20 : Discours du Président du Syndicat mixte

10h20 – 10h30 : Discours du Président du Pays (représenté par le vice-président)

10h30 – 10h40 : Discours du Haut-Commissaire

10h40 – 11h 15 : Interventions des Maires

11h15 – 11h30 : Signature de l'avenant

11h30 : Cocktail de clôture

Principaux élus présents :

Communes	NOMS	Prénoms	Fonctions
ARUE	SCHYLE	Philip	Maire
	TAURU	Hyalmar	Elu titulaire
	DAFNIET	Frédéric	Elu suppléant
FAAA	TOKORAGI	Désiré	1er adjoint au Maire
	VANAA	Emma	Elue titulaire
MAHINA	JAMET	Patrice	Maire
	FAUA	Tenuhiarii	Elue titulaire
MOOREA	VAN BASTOLAER	Raymond	Maire
	FRIEDMAN	Vaiata	Elue titulaire
PAEA	GRAFFE	Jacquie	Maire
	TEAHA	Teipo	Elue suppléante
PAPARA	SANDRAS	Bruno	Maire
	CONDAMINES	Jean-Pierre	Elu titulaire
PAPEETE	BUILLARD	Michel	Maire
	LE GAYIC	Roméo	Elu titulaire et Président
PIRAE	VERNAUDON	Béatrice	Maire
	YAO THAM SAO	Elisa	Elue titulaire
PUNAAUIA	TUMAHAI	Ronald	Maire
PUNAAUIA	LISSANT	Simplicio	Elu titulaire
PAYS	GEROS	Anthony	Vice-présidence
PAYS	SHAN CHING SEONG	Robert	Vice-présidence

*HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANCAISE*

L'avenant n°4 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération de Papeete a été signé le 30 janvier 2007 pour une durée de 3 ans entre 9 communes de l'agglomération (Arue, Faa'a, Mahina, Moorea, Paea, Papara, Papeete, Pirae, Punaauia), le Pays et l'Etat.

Le CUCS compte 179 quartiers prioritaires et concerne 50 000 personnes sur les 150 000 habitants de l'agglomération. Il s'articule autour de 5 priorités :

- l'insertion par l'activité économique,
- l'habitat et le cadre de vie,
- les actions éducatives,
- la prévention de la délinquance et
- la prévention santé.

Il a déjà été prolongé deux fois (avenant n°2 et avenant n°3) jusqu'au 31 décembre 2011.

Son financement est assuré par l'Etat et le Pays, la répartition moyenne étant de 80% pour l'Etat et de 20% pour le Pays. Le syndicat mixte du CUCS finance les projets à hauteur de 40%-60% de leur coût total. Les communes concernées financent généralement la différence sur fonds propres.

L'avenant n°4 au CUCS

Dans le cadre de la prolongation du CUCS sur la période 2012-2014, le syndicat mixte en charge du CUCS, l'Etat, le Pays et les communes signataires du CUCS ont décidé d'élaborer pour 3 ans un document d'orientations stratégiques qui vise à réduire les frais de structure et à recentrer les actions vers les publics et les quartiers prioritaires. Ces orientations font suite aux courriers que l'Etat et le Pays ont conjointement signés en décembre 2011.

Le contenu de l'avenant

L'avenant de prolongation permet de prolonger la durée d'exercice du CUCS jusqu'au 31 décembre 2014 en intégrant ces nouvelles orientations.

Sur cette base, l'avenant fait également apparaître **les engagements financiers de l'Etat et du Pays pour la période 2012-2014** : Pour 2012, l'Etat, par l'intermédiaire de l'Acse (l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) contribuent très significativement (1 M€ en investissement et 1.373 M€ en fonctionnement auxquels s'ajoutent 52 767 € à engager avant la fin de l'année) soit 100% du budget en investissement et 80% du budget en fonctionnement, pourcentage en augmentation de 6% en investissement et de 4% en fonctionnement par rapport à l'année 2011.

L'avenant n°4 porte également sur une redéfinition de l'action du CUCS tant dans son fonctionnement (procédure et règles d'attribution des subventions, suivi et évaluation) que dans les relations entretenues auprès des différents partenaires financiers, institutionnels et privés. Cette action s'appuie désormais sur **5 thématiques** dont les programmes ont été précisés :

- La revalorisation de l'habitat et du cadre de vie
- L'accès à l'emploi et l'insertion par l'économie
- La réussite éducative, en favorisant notamment les actions privilégiant l'approche globale tels que les PEL (Plan Educatif Local)
- La citoyenneté et la prévention de la délinquance
- La prévention et l'accès au soin.

**HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANCAISE**

La programmation du CUCS pour 2012

Les délégations de crédits d'investissement et de fonctionnement en 2012

Financement	Total 2012
Fonctionnement	210 639 260 Fcfp
Fonctionnement ETAT	170 139 260 Fcfp
Fonctionnement PAYS	40 500 000 Fcfp
Investissement	119 331 743 Fcfp
Investissement ETAT	119 331 743 Fcfp
Investissement PAYS	0
Total	329 971 003 Fcfp

La programmation en fonctionnement pour 2012

La quasi-totalité des projets à engager en fonctionnement sur l'année 2012 ont été déposés en début d'année. Au total 35 projets ont été retenus et validés au comité de pilotage du syndicat mixte le 23 mars 2012.

Thématique	Subvention 2011	Subvention 2012
Actions éducatives	98 658 977 Fcfp	102 178 720 Fcfp
Habitat et cadre de vie	10 067 414 Fcfp	1 568 004 Fcfp
Emploi et insertion économique	29 082 780 Fcfp	28 366 211 Fcfp
Prévention de la délinquance	16 990 129 Fcfp	26 380 275 Fcfp
Prévention santé	7 862 126 Fcfp	506 028 Fcfp
Conduite de projet	2 100 000 Fcfp	45 668 636 Fcfp
Total	164 761 426	204 667 874 Fcfp

	Programmation en fonctionnement par commune en 2012
	Fcfp
MOOREA-MAIAO	21 488 536
PUNAAUIA	28 999 390
PIRAE	9 910 847
PAEA	2 366 086
PAPARA	12 597 667
MAHINA	1 467 000
ARUE	3 531 453
FAA'A	17 578 561
PAPEETE	37 848 033
AGGLOMERATION	68 880 302
TOTAL	204 667 874

La programmation en investissement pour 2012

La plupart des projets en investissements ont été déposés en début d'année.

21 projets ont été retenus puis validés en comité de pilotage le 23 mars 2012. L'enveloppe globale s'élevait alors à **82 329 527 Fcfp**.

6 projets ont été validés au comité de pilotage du 5 octobre 2012 augmentant le coût total de la programmation à 119 331 743 Fcfp.

Thématique	Subvention 2011	Subvention 2012
Actions éducatives	3 057 236	17 189 596 Fcfp
Habitat et cadre de vie	170 227 067	83 785 558 Fcfp
Emploi et insertion économique	5 555 120	7 875 071 Fcfp
Prévention de la délinquance	31 142 706	10 481 518 Fcfp
Prévention santé	772 800	0
Conduite de projet	0	0
Total	210 754 929 Fcfp	119 331 743 Fcfp

	Programmation en investissement par commune en 2012
	Fcfp
MOOREA-MAIAO	17 143 906
PUNAAUIA	16 673 448
PIRAE	28 950 000
PAEA	9 289 842
PAPARA	0
MAHINA	17 128 549
ARUE	8 018 928
PAPEETE	9 452 137
FAA'A	4 674 272
AGGLOMERATION	8 000 661
TOTAL	119 331 743 Fcfp

**HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANCAISE**

Les orientations nationales en matière de cohésion sociale

La feuille de route du Gouvernement, présentée en conseil des ministres du 22 août 2012, s'articule autour de deux priorités :

- **Réformer les zonages de la politique de la ville** dont l'objectif premier sera de simplifier la cartographie actuelle et la rendre plus lisible afin de concentrer les interventions publiques sur des territoires en difficulté avérée, en métropole et dans les Outre-mer. Il s'agit d'organiser un maillage et une coordination d'acteurs qui répondront aux besoins sociaux des habitants et y favoriseront la cohésion sociale.
- **Favoriser les actions et les politiques en faveur des habitants et du cadre de vie** grâce à l'établissement de **contrats uniques** globaux intégrant les projets de rénovation urbaine, les actions de cohésion sociale et les politiques de droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales. Il aura vocation à associer autour d'un « projet de territoire » et dans un cadre intercommunal les acteurs institutionnels.

Les modalités de mise en œuvre de ce programme de la politique de la ville seront préparées entre **octobre et décembre 2012**. Un groupe opérationnel regroupant un ensemble de partenaires institutionnels, économiques et associatifs sera constitué et animé par le ministre délégué à la ville. Les conclusions seront présentées lors d'un comité interministériel des villes **début 2013 et inscrites dans la loi pour entrer en application en 2014**.

Les orientations fixées par le CUCS de l'agglomération de Papeete coïncide avec celles du gouvernement central puisque les approches de type « projet de quartier » et l'intercommunalité sont désormais mises en avant.

Des récentes discussions menées avec le syndicat mixte du CUCS, la nécessité de redéfinir la géographie des quartiers prioritaires de manière plus cohérente avec les dynamiques s'opérant à l'échelle de l'agglomération est ressortie. Des études en ce sens pourraient être menées dès 2013.

L'étude sur « l'habitat indigne dans l'agglomération de Papeete » financée et portée par le CUCS, et qui devrait démarrer dès la fin de l'année, participe à la redéfinition des objectifs et méthodes de résorption de l'insalubrité. Elle permettra également de déterminer des périmètres potentiels d'intervention plus adaptés à la commune et des outils d'intervention et d'accompagnement des habitants de la zone déterminée.

Les grands axes de travail de l'ACSé

L'action de l'ACSé se décline en 9 thématiques relevant de la politique de la ville et de la cohésion sociale, ainsi qu'en une thématique spécifique « prévention de la délinquance » relative à l'emploi des crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Les 9 principales thématiques

- **Education et accès aux savoirs de base**
- **Emploi et développement économique**
- **Logement et habitat**
- **Santé et accès aux soins**
- **Culture et expression artistique**
- **Lien social, citoyenneté et participation à la vie publique**
- **Accès aux droits et prévention des discriminations**
- **Prévention de la délinquance**
- **Pilotage, ressources et évaluation**